

Tableau de bord : biogaz pour la production électrique Quatrième trimestre 2015

Fin 2015, 421 installations produisent de l'électricité à partir de biogaz, correspondant à une puissance totale installée de 365 MW.

Sur l'ensemble de l'année 2015, 40 MW ont été raccordés, niveau comparable à celui observé chaque année de 2011 à 2014. L'année 2015 se distingue toutefois par un rythme de raccordements bien plus soutenu au premier semestre qu'au second.

La taille des installations est très variable, selon qu'il s'agisse d'une installation de méthanisation ou non. La méthanisation représente 60 % du nombre d'installations, mais seulement 25 % de la puissance installée.

La puissance des projets en file d'attente augmente sensiblement, de 18 % sur un trimestre, et atteint 116 MW fin décembre 2015.

Principaux résultats

Biogaz pour la production électrique	Nombre d'installations	Puissance (en MW)
Parc raccordé au 31/12/2015 (p)	421	365
Parc raccordé au 31/12/2014	361	328
Évolution par rapport à fin 2014 (%)	17	11
Nouvelles installations de l'année 2015 (p)	62	40
Nouvelles installations de l'année 2014	76	40
Évolution (%)	-18	1

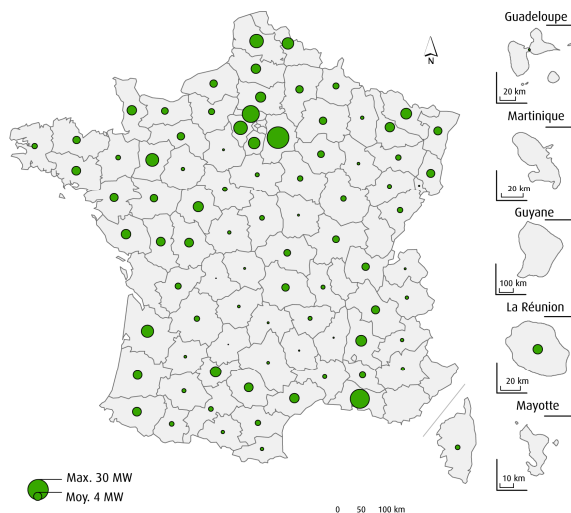
(p) : ces premiers résultats sont provisoires et seront révisés les trimestres suivants (méthodologie). L'évolution du parc raccordé dépend des nouvelles installations mais aussi d'éventuels déraccordements.

Champ : métropole et DOM.

Source : SOeS d'après ERDF, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

Puissance totale raccordée par département au 31 décembre 2015

En MW



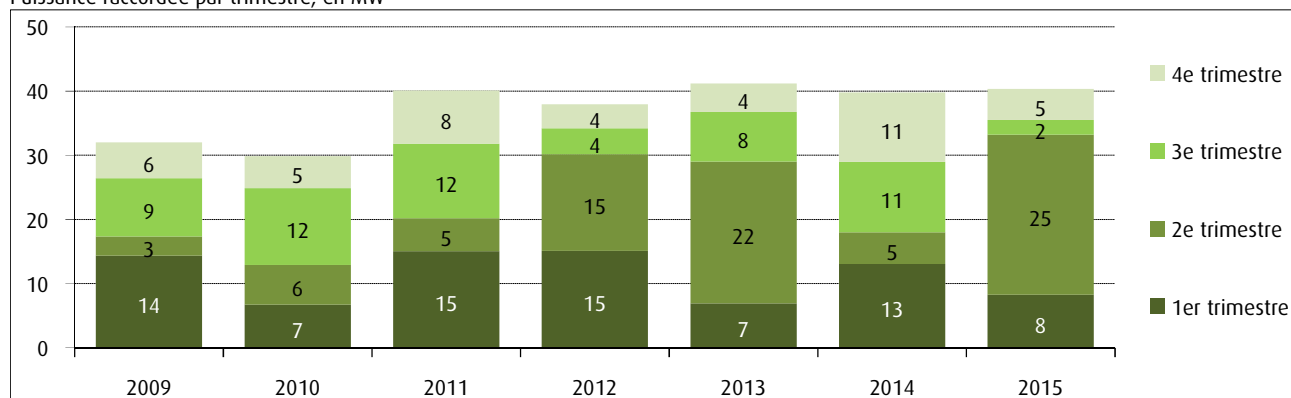
Champ : métropole et DOM.

Source : SOeS d'après ERDF, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

Électricité à partir de biogaz : un niveau de raccordements en 2015 comparable à celui des années précédentes

Nouveaux raccordements

Puissance raccordée par trimestre, en MW

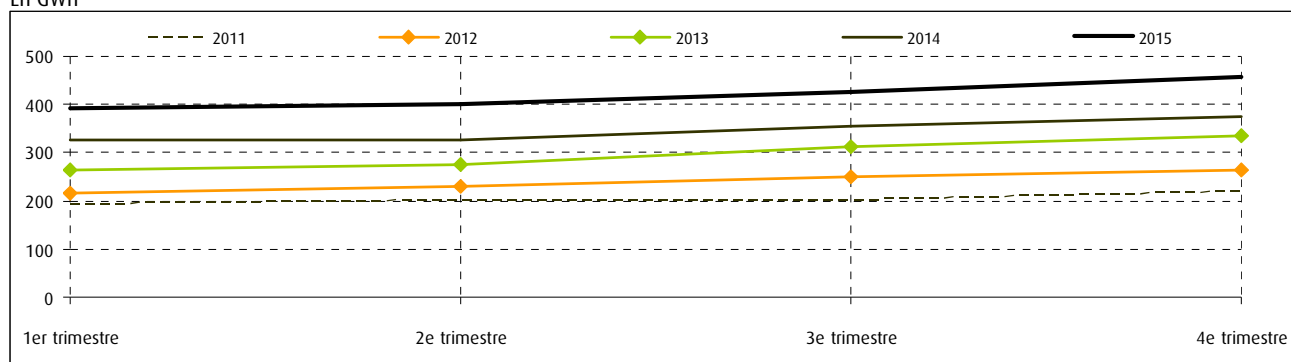


Champ : métropole et DOM.

Source : SOeS d'après ERDF, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

Production trimestrielle d'électricité à partir de biogaz

En GWh



Champ : France continentale, hors ELD et hors RTE.

Source : SOeS, d'après EDF (obligations d'achat)

Fin décembre 2015, le parc des installations produisant de l'électricité à partir de biogaz atteint une puissance de 365 MW, en progression de 11 % par rapport à fin 2014.

La progression est très régulière depuis 2011, avec près de 40 MW raccordés chaque année. La puissance installée fin décembre 2015 est conforme aux objectifs fixés pour la filière par le plan national d'action (PNA) en faveur des énergies renouvelables. Ce plan prévoit le développement des différentes filières, en vue d'atteindre une part de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2020.

La taille des installations est très variable. En particulier, 27 % des installations de production électrique à partir de biogaz ont une puissance unitaire d'au moins 1 MW et représentent à elles seules 74 % de la puissance totale installée. Les installations de méthanisation, qui sont les plus

nombreuses et représentent 60 % du nombre des installations raccordées, ont une puissance moyenne de seulement 36 kW. Les installations exploitant le biogaz issu des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) sont moins nombreuses, mais de puissance en moyenne bien plus importante (1,8 MW). Ces dernières contribuent ainsi à plus des deux tiers de la puissance totale installée.

La production d'électricité à partir de biogaz atteint 1,7 TWh en 2015, en progression de 21 % par rapport à 2014. Elle demeure toutefois marginale, représentant en 2015 seulement 0,4 % de l'ensemble de la consommation électrique nationale.

Le nombre de projets en file d'attente s'élève à 162, fin décembre 2015. Ils correspondent à une puissance de 116 MW, soit 18 % de plus que la puissance des projets enregistrés un trimestre auparavant.

Répartition des installations par tranche de puissance au 31 décembre 2015

Tranches de puissance	Installations		Puissance		
	nombre	répartition (en %)	MW	répartition (en %)	dont puissance installée en 2015
< 0,5 MW	244	58	47	13	10
≥ 0,5 et < 1 MW	65	15	47	13	2
≥ 1 MW	112	27	271	74	29
Total	421	100	365	100	40

Champ : métropole et DOM.

Source : SOeS d'après ERDF, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

Répartition des installations par type au 31 décembre 2015 (méthodologie)

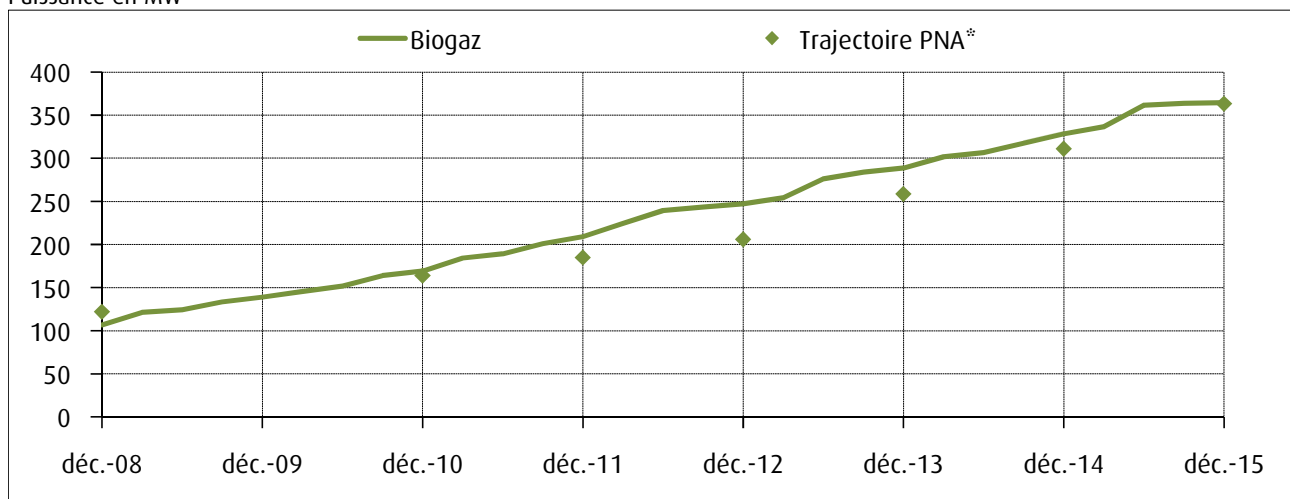
	Installations		Puissance		
	nombre	répartition (en %)	MW	répartition (en %)	dont puissance installée depuis le 31 décembre 2014
Méthanisation	252	60	92	25	22
ISDND	138	33	248	68	14
Step	24	6	21	6	4
Non ventilé	7	2	4	1	0
Total	421	100	365	100	40

Champ : métropole et DOM.

Source : SOeS d'après ERDF, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

Évolution du parc

Puissance en MW



* Trajectoire au titre du plan d'action national en faveur des énergies renouvelables, prévu par la Directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables.

Champ : métropole et DOM.

Source : SOeS d'après ERDF, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

Résultats régionaux

Les régions Île-de-France, Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Nord-Pas-de-Calais-Picardie et Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine représentent plus de la moitié de la puissance totale installée pour la production électrique à partir de biogaz. Ces quatre régions ont même concentré les deux tiers de la puissance nouvellement raccordée en 2015.

L'Île-de-France conforte sa première place, avec 71 MW installés, soit une nette hausse de 26 % en l'espace d'un an.

Les départements d'outre-mer représentent seulement 1 % de la puissance totale du parc national, les installations de production à partir de biogaz étant principalement situées à La Réunion.

Installations raccordées par région

	Biogaz : parc au 31 décembre 2015				Nouvelle puissance raccordée en 2015 (en MW)
	Nombre d'installations	Puissance			
		(en MW)	répartition (en %)	évolution ¹ (en %)	
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	71	37	10	22	7
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	37	38	11	14	5
Auvergne-Rhône-Alpes	42	28	8	19	4
Bourgogne-Franche-Comté	30	12	3	13	1
Bretagne	40	14	4	12	1
Centre-Val de Loire	25	13	4	2	0
Corse	1	2	0	-	-
Île-de-France	15	71	19	26	14
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	27	30	8	2	1
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	37	38	11	3	1
Normandie	42	20	6	19	3
Pays de la Loire	35	27	7	8	2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15	27	8	-	-
Total métropole	417	358	98	13	40
Guadeloupe	1	1	0	-	-
Martinique	0	0	0	-	-
Guyane	-	-	-	-	-
La Réunion	3	6	2	-	-
Mayotte	-	-	-	-	-
Total DOM	4	7	2	-	-
France	421	365	100	12	40

¹ Évolution de la puissance raccordée par rapport au 31/12/2014.

Champ : métropole et DOM.

Source : SOeS d'après ERDF, RTE, EDF-SEI, CRE et les principales ELD

Méthodologie

Le tableau de bord biogaz pour la production électrique porte d'une part sur le suivi trimestriel du parc raccordé au réseau électrique et d'autre part sur les projets en cours d'instruction pour lesquels une demande de raccordement a été déposée auprès d'un opérateur. La production d'électricité est également estimée chaque trimestre sur la base des obligations d'achat facturées.

Source

Les informations sont fournies chaque trimestre par différents opérateurs :

- le réseau de transport : RTE (Réseau de transport d'électricité) ;
- les réseaux de distribution : ERDF (Électricité réseau distribution France) ainsi que les trois principales entreprises locales de distribution (ELD) : Électricité de Strasbourg réseaux, Gérédis et SRD réseaux de distribution ;
- EDF-SEI (Systèmes énergétiques insulaires) - (pour la Corse et les DOM hors Mayotte) ;
- la Commission de régulation de l'énergie (CRE), pour évaluer chaque année le nombre et la puissance électrique des autres ELD, à partir des statistiques sur les obligations d'achat.

Champ

Le champ est l'ensemble du territoire français (métropole et départements d'outre-mer). Seules les installations raccordées au réseau sont prises en compte.

Définitions

Biogaz : gaz combustible issu d'une réaction biologique, la méthanisation ou fermentation anaérobie dégradation bactérienne de matières organiques, en absence d'oxygène).

Raccordement : le raccordement consiste à connecter physiquement une installation au réseau public d'électricité de façon à lui permettre d'échanger avec le réseau la totalité de la puissance que le demandeur du raccordement souhaite injecter ou soutirer. Le raccordement est un préalable à l'accès des utilisateurs aux réseaux publics d'électricité.

Types d'installation :

- **Méthanisation** : méthaniseurs produisant du biogaz essentiellement à partir de résidus agricoles, mais aussi à partir de biodéchets, notamment d'industries ou de collectivités ;
- **ISDND** : installations valorisant le biogaz issu d'installations de stockage de déchets non dangereux ;
- **Step** : installations valorisant le biogaz issu de stations d'épuration urbaines ou industrielles.



Chiffres & statistiques

**Commissariat général
au développement
durable**

**Service
de l'observation
et des statistiques**

Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Mel :
diffusion.so.es.cgdd
@developpement-
durable.gouv.fr

**Directeur
de la publication**
Sylvain Moreau

ISSN : 2102-6378
© SOeS 2016



Denis CAVAUD
Didier REYNAUD